8928 - Est-il permis de solliciter un défunt saint ou hadrat Ali ?

question

Je m’excuse d’avoir à vous poser plusieurs questions.
1. Le Prophète (bénédiction et salut soient lui) et les autres créatures - hormis Allah - sont-elles omniprésentes (présents partout et à tout instant) ?
2. Pouvons-nous solliciter n’importe quelle personne en cas de besoin comme, par exemple, un défunt saint ou hadrat Ali (P.A.a), etc ?
J’espère recevoir une réponse étayée par des hadith et des versets pertinents.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Tout d’abord, nous voudrions faire une observation à propos de l’expression les autres créatures - hormis Allah– . Il faut attirer l’attention (des lecteurs) sur cette faute d’expression qui pourrait laisser comprendre qu’Allah est créé. Je suis cependant certain que tel n’est pas votre avis.

Premièrement, le Très Haut a dit à Son Prophète (bénédiction et salut soient lui) : En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi; (Coran, 39 :30) et : Mouhammad n' est qu' un messager - des messagers avant lui sont passés -. S' il mourait, donc, ou s' il était tué, retourneriez- vous sur vos talons? (Coran, 3 :144) et : Et Nous n' avons attribué l' immortalité à nul homme avant toi. Est- ce que si tu meurs, toi, ils seront, eux, éternels? (Coran, 22 : 34).

Dans son sermon prononcé à la suite du décès du Prophète (bénédiction et salut soient lui), Abou Bakr (P.A.a) a dit : Celui qui adorait Muhammad doit savoir que Muhammad est bien mort. Celui qui adore Allah doit savoir qu’Allah est vivant et ne meurt pas. (rapporté par al-Boukhari).

Ces arguments et leurs semblables indiquent que Muhammad (bénédiction et salut soient lui) est un être humain comme les autres donc mortel comme eux. Personne avant lui n’ayant été éternel,

il n’aurait pu l’être.

Celui qui veut nier le caractère humain du Prophète (bénédiction et salut soient lui) et prétend qu’il est partout, c’est à celui-là qu’il faut demander des arguments. Comment sait-il que le Prophète (bénédiction et salut soient lui) est partout à tout instant ? Ce n’est pas tout, car prétendre cela à propos d’Allah constitue une mécréance, une déviation et un égarement parce que la prétention implique qu’Allah est partout même dans les endroits sales comme les lieux d’aisance et d’autres. Combien Allah transcende leurs propos !

Deuxièmement, vous devez lire le livre intitulé Fateh al-Madjid, un commentaire de Kitab at-tawhid écrit par Cheikh Abd Rahman ibn Hassan.

Sachez que l’invocation et la sollicitation sont des composantes de l’adoration. C’est ce qu’indiquent les propos du Très Haut : Et votre Seigneur dit: "Appelez- Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M' adorer entreront bientôt dans l' Enfer, humiliés". (Coran, 40 : 60). Le Prophète (bénédiction et salut soient lui) a dit dans un hadith cité par at-Tirmidhi : l’invocation est l’adoration . Or il n’est pas permis de détourner celle-ci au profit d’un autre qu’Allah, le Transcendant.

Cependant il existe des arguments qui permettent de solliciter les créatures dans certaines affaires, à deux conditions :

1. Qu’il soit dans le pouvoir de la personne sollicitée de faire ce qui lui est demandé. C’est comme si vous demandiez à quelqu’un de vous offrir un bien dont vous avez besoin. En revanche, si la chose demandée dépasse le pouvoir de la personne à qui la demande est adressée, il n’est pas permis de la lui soumettre. C’est comme si vous demandiez à quelqu’un de vous faire accéder au paradis. Ce qui n’est pas dans son pouvoir, même s’il était un homme très pieux.

2. Que la personne sollicitée soit capable (d’agir) parce que vivante. C’est pourquoi il n’est pas permis de solliciter un mort en vertu des propos du Très Haut : … ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d' un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n' entendent pas votre invocation; et même s' ils entendaient, ils ne sauraient vous

répondre. (Coran, 35 : 13-14).